

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04//2018

**Présents** : BONHOMME Gilles, DAUPHIN Annie, BOIVIN Claude, VEDRINE Nicole, GUILLAUME Odile, BOYER Pierre, VERGNOL Monique, SERRE Roger, GANHITO Manuel

Mr Bonhomme, 1<sup>er</sup> adjoint exerce la suppléance légale suite au décès de Mr Chabaud Alain.

Une minute de silence a été observée en mémoire à Mr Alain Chabaud.

Lecture et approbation du procès-verbal du 30 Novembre 2017.

### **Subventions associations :**

Foyer rural	1 000 €
Club 3 <sup>ème</sup> Age	200 €
Club de gym	150 €
Pétanque	200 €
Société de chasse	80 €
Club cyclo randonneur	80 €
Club football	80 €
Pompiers Tauves	200 €
Parents d'élèves Tauves	200 €

Le conseil municipal approuve ces montants.

### **Taux d'imposition :**

Ils restent inchangés pour 2018 :

- taxe d'habitation : 8,38
- taxe foncière bâti : 10,01
- taxe foncière non bâti : 41,81

Le conseil municipal a approuvé ces taux.

### **Projet éolien :**

Le projet est abandonné du fait des éléments suivants :

- en face du site, à moins de 800 m, sur la commune de St-Sulpice, l'ancienne décharge est un site connu comme dortoir de milans royaux,
- à l'intérieur de l'aire d'études, un nid de milan royal avait été identifié il y a deux ans et suspecté l'an dernier,
- des terrains en limite de l'aire d'étude ont été achetés fin 2017 par la LPO pour servir de refuge pour certains oiseaux, comme l'aigle botté et servir pour leurs études.

Le conseil municipal a entériné cette décision.

### **Modification des statuts de la communauté de commune Dômes Sancy Artense :**

Cette modification concerne l'ajout d'une compétence supplémentaire en tourisme, relative au projet prévu sur la commune de Larodde. Il consiste à aménager le site des Plattas en bordure des rives de la Dordogne, pour permettre la mise à l'eau des bateaux, quelle que soit la période de l'année.

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts.

### **Suppression de l'attribution de compensation :**

Son montant s'élevait à 9 331, 39 € versé annuellement à la communauté de communes en contrepartie tout loyer impayé appartenant à la communauté restera à la charge de la commune.

### **FIC 2018**

Un dossier sera déposé auprès du Conseil départemental pour les travaux suivants :

- travaux d'accessibilité mairie + salle pour un montant HT de 16 783 €
- monument aux morts pour un montant HT de 12 700 €

Le taux de subvention est de 30 % et un coefficient départemental de solidarité de 1,1.

Le conseil municipal a approuvé ce dossier.

### **Frais de déplacement employé communal**

Le conseil municipal a accepté le remboursement des frais annuels de déplacement de l'employé communal pour un montant de 288 €.

### **Régime indemnitaire des employés communaux :**

Un nouveau régime indemnitaire doit être instauré, il se compose ainsi :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la performance

annuelle de l'agent.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour le principe de changement indemnitaire.

### **Aménagement piscicole :**

Le pont busé référencé sous le nom de « pont de plantades » constitue un obstacle infranchissable pour les poissons, pour cela des travaux devraient être réalisés, le projet prévoit la destruction du pont busé et la reconstruction d'un nouveau pont à fond libre afin de conserver un usage identique au présent comme le passage d'engins agricole ou de grumiers. L'ensemble des opérations sera exécuté par des entreprises titulaires des marchés sous la responsabilité de la FDPPMA 63 qui accepte de prendre la maîtrise d'œuvre de ce projet, aucun reste à charge ne sera imputé à la commune d'Avèze.

Le conseil municipal approuve ces travaux.

### **Questions diverses :**

Concernant les problèmes avec l'opérateur Orange, une réunion a eu lieu le 22 mars dernier et ces derniers s'engagent avant septembre 2018 à ce que les habitants aient plus de débit et surtout un débit constant.

Le chantier de la station d'épuration a du retard du fait de la fabrication des regards monoblocs grande hauteur.

Mr Bonhomme fait part des crédits à effectuer pour les travaux de voirie et la station d'épuration, il va s'adresser au Crédit Agricole.

Mr Bonhomme fait également part de l'arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire qui aura le dimanche 3 juin 2018 et au cas où un deuxième tour serait nécessaire le dimanche 10 juin 2018.

Mr Bonhomme délègue quelques responsabilités comme suit :

- Mme Dauphin Annie sera chargée de la vérification des documents d'urbanisme et assistera aux réunions de la communauté de communes si Mr Bonhomme ne peut y assister,
- Mr Ganhito Manuel sera chargé de la vérification des travaux sur la voirie et des bâtiments,
- Mr Boyer Pierre aidera à la mise à jour des baux,
- Mr Serre Roger pourra assister également aux réunions de la communauté de communes